

Séance publique du 7 avril 2003

Délibération n° 2003-1122

commission principale : développement économique

objet : **Agence régionale des technologies médicales et des biotechnologies (Arteb) - Convention de financement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Généralisant 66 000 emplois dont 21 000 dans 450 sociétés travaillant sur les sciences de la vie, Lyon est devenue la capitale de la première biorégion française (source Anvar 2001).

Ce secteur constitue une priorité économique de la communauté urbaine de Lyon, notamment formalisé avec ses partenaires dans le cadre de son schéma de développement économique. C'est pourquoi la Communauté urbaine déclare son ambition : positionner Lyon parmi les cinq premières régions biotech européennes d'ici 2005 parmi Oxford, Cambridge et Munich. Pour cela, elle s'est fixée les quatre objectifs principaux suivants :

- développer l'immobilier dédié aux activités technologiques et les sites technopolitains,
- valoriser les pôles d'excellence et développer des projets structurants,
- favoriser le bio-entrepreneuriat et animer le cluster lyonnais,
- favoriser la dynamique internationale et développer le marketing territorial.

L'Agence régionale des technologies médicales et des biotechnologies (Arteb) est un partenaire privilégié de la Communauté urbaine dans le cadre du développement de projets structurants, de la valorisation des pôles d'excellence et de l'animation locale.

L'Arteb est une association régie par la loi 1901 et créée en 1995. A ce jour, le fonctionnement de l'Arteb est assuré par les subventions du conseil régional de Rhône-Alpes, du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (par le biais de la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), du ministère de l'industrie (par le biais de la Drire) et du réseau des villes de Rhône-Alpes (Communauté urbaine, Grenoble, Saint Etienne, Annecy, Chambéry, Bourg en Bresse, Roanne, Valence) ainsi que par la contribution de ses adhérents (203 adhérents en 2002).

Les objectifs

Les objectifs de l'association sont de favoriser les synergies entre industriels, chercheurs et partenaires économiques pour mener à bien la réalisation de nouveaux projets scientifiques ou technologiques, rapprocher chercheurs et industriels, concourir à l'information et tisser un réseau de compétences au service des industriels des technologies médicales et des biotechnologies de la région Rhône-Alpes.

En 2002, l'Arteb a réalisé un état des lieux régional des sciences de la vie en quarante segments et la diffusion d'une base de données entreprises et laboratoires de recherche sur support numérique (CD-ROM). Ce travail a été entrepris en parallèle d'une refonte des missions de l'Arteb et de son positionnement. L'Arteb a ainsi inscrit quatre axes stratégiques qui décrivent son action pour le développement régional des sciences de la vie :

- être centre de ressources et d'expertises,
- travailler à la structuration régionale à travers les filières prioritaires identifiées,
- oeuvrer à la lisibilité régionale à travers des actions partenariales et, notamment, la mise en place d'un comité de coordination de la lisibilité régionale,

- répondre aux besoins des adhérents.

L'Arteb s'articule également dans ses actions avec le réseau des pôles et agences de Rhône-Alpes : Aramm (agence Rhône-Alpes pour la maîtrise des matériaux), Aratem (agence Rhône-Alpes pour la maîtrise des technologies de mesure), etc. Ce réseau, de par sa proximité régionale, a pour vocation de faciliter l'accès à l'innovation aux entreprises de Rhône-Alpes par ses actions et par des programmes concertés.

Le bilan des actions 2002

Arteb, centre de ressource et d'expertises :

- une ressource d'information avec la réalisation d'un état des lieux régionaux en quarante segments et sa diffusion régionale sous CD-ROM, l'édition de trois lettres d'information et d'une lettre spéciale sur l'hadronthérapie, le suivi et les mises à jour du site Internet, des visites d'entreprises (45) et de laboratoires (50),
- un centre d'expertises en étant partenaire dans le démarrage du projet Biovision territorial, projet de promotion et de prospection des biotechnologies de Lyon et la région Rhône-Alpes au moment du forum mondial des sciences du vivant Biovision, en réalisant six fiches thématiques régionales.

Arteb, acteur fédérateur et structurant :

- détermination de huit filières d'intérêts, une action avec l'Aratem, régionalisation de trois technologies-clés (transgénèse et modèles animaux, traitement des effluents liquides, geste chirurgical assisté par ordinateur),
- réalisation de trois colloques : hospitalisation à domicile, lutte biologique urbaine, journée implants et orthopédie.

Arteb, actions pour la lisibilité régionale :

- offre régionale aux manifestations Bio (Toronto), Hospitalar (Brésil), Carrefour des biotechs (Lille), Medica (Düsseldorf) et animation du Comité de coordination de lisibilité régionale et de ses groupes de travail.

Arteb, association œuvrant pour ses adhérents :

- deux clubs affaires réglementaires, sept flash-infos, 203 fiches descriptives sur le site Internet et répertoire des adhérents.

Les actions 2002 de l'Arteb ont répondu aux attentes de ses nouveaux objectifs et vont donc continuer en 2003.

Le programme de travail pour 2003

Arteb, centre de ressources et d'expertises

Collecte, traitement et diffusion de l'information (quatre lettres et une lettre spéciale), veille réglementaire, normative et sectorielle à l'international, 25 visites d'entreprises et 30 de laboratoires, s'appuyant sur un mode de fonctionnement en mode réseau avec les experts régionaux.

Expertise apportée dans la suite et la mise en œuvre du projet Biovision territorial en intervenant dans les groupes de travail communication et prospection-programmes.

Arteb, acteur fédérateur et structurant

Structuration par filières (suivi de la personne à distance et maintien à domicile, télémédecine multimodale, finances ou jeune entreprise et développement, plantes aromatiques, protéines recombinantes, biotechnologies appliquées aux productions animales, lutte biologique urbaine), structuration par technologies-clefs (miniaturisation médicale, ingénierie des protéines, environnement et OGM (organismes génétiquement modifiés), traitement des effluents liquides et structuration par actions concertées (traçabilité en agroalimentaire avec l'Aratem, biomatériaux avec l'Aramm et le PTM (pôle des technologies médicales de Saint Etienne), soutien à l'organisation des rencontres textiles de santé à Saint Etienne avec le PTM.

Coordination de la lisibilité régionale et développement sur le plan international

Animation du Comité de coordination de lisibilité régionale, organisation de la présentation de l'offre régionale académique et industrielle, suivi de l'actualité internationale pour les entreprises de Rhône-Alpes sur l'Europe de l'Est, réalisation d'une banque d'images en accès facilité pour les structures de développement économique et territorial, développement d'outils de marketing territorial régional (argumentaires, annuaire).

Arteb, au service de ses adhérents

Poursuite des actions (flash infos, fiche descriptive) en intégrant les problématiques de service différenciées aux adhérents à travers le site www.arteb.com (rubriques réservées spécifiques à développer),

Préparation d'une démarche de certification qualité pour 2004.

Budget

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses missions, le coût de fonctionnement de l'Arteb redéfini a été estimé à environ de 763 000 €. Le principe de financement retenu pour prendre en charge ces coûts est le suivant :

- la région Rhône-Alpes	381 000 €
- la DRRT	105 000 €
- la Drire	27 000 € (en projet)
- le réseau des villes	190 000 €
- adhésions	40 000 €
- prévisions de recettes	20 000 €
- total	763 000 €

Dans le cadre du réseau des villes 190 000 €, dont :

- Communauté urbaine	91 500 €
- Grenoble	30 500 €
- Saint Etienne	30 500 €
- Annecy	7 500 €
- Chambéry	7 500 €
- Bourg en Bresse	7 500 €
- Roanne	7 500 €
- Valence	7 500 €

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 91 500 € pour l'année 2003 à l'Agence régionale des technologies médicales et des biotechnologies Arteb ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une subvention de 91 500 € à l'Agence régionale des technologies médicales et des biotechnologies (Arteb) en 2003.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec ladite agence pour 2003.

3° - La dépense correspondante de 91 500 € pour l'année 2003 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,